



COMITÉ DU 22 AVRIL 2024				
DÉLIBÉRATION N°	C2024	04	22	07

- Date d'envoi de la 1^{ère} convocation à la réunion du 17 Avril 2024 : 11 Avril 2024.
- Réunion du 17 Avril 2024 : absence de quorum constatée (27 membres présent.e.s, 1 membre suppléant, 5 membres absent.e.s et ayant donné pouvoir, 31 membres absent.e.s et excusé.e.s).
- Date d'envoi de la 2nde convocation à la réunion du 22 Avril 2024 : 18 Avril 2024.
- Date d'affichage (<https://www.smedar.fr/>) : 29 Avril 2024.
- Nb de membres en exercice : 64
- Nb de membres présents : 03¹
- Nb de membres absents et ayant donné pouvoir : 00
- Nb de membres absents et excusés : 61

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-257604371-20240422-C2024042207-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2024
Affichage : 23/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



FINANCES

BUDGET PRINCIPAL

AUTORISATIONS DE PROGRAMME, AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2024 MODIFICATIONS

Monsieur Stéphane BARRÉ, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers-ères Collègues,

La procédure des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AP/AE/CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure permet de visualiser sur plusieurs exercices les crédits nécessaires à la réalisation de projets.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de dépenses de fonctionnement résultant d'un engagement de la collectivité au-delà d'un exercice budgétaire. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

L'autorisation de programme ou l'autorisation d'engagement représente la totalité des crédits affichés pour un projet.

¹ En application des dispositions combinées des articles L.5711-1, L. 5211-1 et L. 2121-17 du CGCT : pas de condition de quorum pour la 2^{de} réunion de convocation.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagement. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Les crédits de paiement représentent les crédits votés sur chaque exercice budgétaire.

Les AP/AE/CP sont présentés au vote de la manière suivante :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ;
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du comité syndical au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/AE/CP ;
- Toutes les autres modifications doivent faire l'objet d'une délibération du comité syndical.

Le suivi des AP/AE/CP est retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire.

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la 1^{ère} convocation adressée le 11/04/2024 aux membres du Comité en vue de la réunion du 17/04/2024,
Vu l'absence de quorum constaté lors de la réunion du 17/04/2024,
Vu la 2nde convocation adressée le 18/04/2024 aux membres du Comité en vue d'une nouvelle réunion le 22/04/2024,

Considérant l'avis favorable de la Commission de Finances du 17/04/2024,
Considérant le rapport présenté,

Article unique : De valider, conformément aux documents joints en annexe, les modifications suivantes :

Section d'investissement

Modifications d'Autorisations de Programme :

- Autorisation de programme n° 2019AP01, comprenant l'opération 2019-15 « SAINT JEAN - BASSIN EP », révisée à la baisse pour un montant de 64 475,11 € suite aux réalisations 2023 et aux prévisions 2024.
- Autorisation de programme n° 2019AP02, comprenant l'opération 2019-16 « MONTVILLE - BASSIN EP », révisée à la baisse pour un montant de 6 516,93 € suite aux réalisations 2023 et pour clôture de l'opération.
- Autorisation de programme n° 2022AP09, comprenant l'opération 2022-26 « RECONDITIONNEMENT D'ENGINS », révisée à la baisse pour un montant de 4 782,35 € suite aux réalisations 2023 et pour clôture de l'opération.

- Autorisation de programme n° 2024AP11, comprenant l'opération 2024-20 « NOUVELLES FILIERES DE VALORISATION DES MACHEFERS », révisée à la hausse pour un montant de 80 000 € suite à l'ajustement du projet.

Section de fonctionnement

Modification d'Autorisation d'Engagement :

- Autorisation d'engagement n° 2023AE03 « MARCHÉ BIODECHETS », révisée à la baisse pour un montant de 107 000 € suite à l'ajustement des prévisions de tonnages pour l'année 2024.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide d'accepter à l'unanimité les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Nb de votes POUR	03	FAIT À GRAND-QUEVILLY LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Nb de votes CONTRE	00	POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Abstention(s)	00	LE PRÉSIDENT

Stéphane BARRÉ

Version : Avril 2024		AUTORISATIONS DE PROGRAMMES			CREDITS DE PAIEMENTS				
Section d'investissement	Etape budgétaire	Montant voté	Révisions proposé	Total cumulé	Réalisations cumulées antérieures	2024	2025	2026 à 2030 (montants estimés)	Total cumulé
2019AP01	SAINT JEAN - BASSIN EP	1 127 500	-64 475	1 063 025	1 060 194	2 830	0	0	1 063 025
	Opération 2019-15	DM 2019-02	445 000		60 737				60 737
	Révision	BP 2021	102 000		0				0
	Révision	BP 2022	405 500		405 500				405 500
	Report de crédits	BS 2022			465 772				465 772
	Révision	BS 2022	140 000		100 000				100 000
	Révision	BP 2023	35 000		28 185				28 185
	Report CP	BS 2023			0	60 490			60 490
	Révision	BS 2024		-64 475	0	-57 659			-57 659
2019AP02	MONTVILLE - BASSIN EP	271 684	-6 517	265 167	265 167	0	0	0	265 167
	Opération 2019-16	DM 2019-02	233 000		24 735				24 735
	Révision	BP 2022	70 500		70 500				70 500
	Report de crédits	BS 2022			166 562				166 562
	Report de crédits	BS 2023	-31 816		3 370				3 370
	Solde AP	BS 2024		-6 517	0				0
2020AP04	DESIGN CLEON	1 465 937	0	1 465 937	662 892	790 000	13 045	0	1 465 937
	Opération 2018-35	BS 2020	700 937		38 170				38 170
	Report de crédits	BS 2022			11 533				11 533
	Révision	BS 2022	200 000		0				0
	Révision	BP 2023	100 000		0	100 000			100 000
	Report CP	BS 2023			613 189				613 189
	Révision	DM1 2023	465 000		0	300 000			300 000
	Report CP	DM2 2023			0	390 000			390 000
	Report CP	BS 2024			0		13 045		13 045
2022AP05	DEFENSE INCENDIE VESTA / CENTRE DE TRI	1 661 000	0	1 661 000	1 355 613	305 387	0	0	1 661 000
	Opération 2017-11	BS 2021	60 000		12 964				12 964
		BP 2022	520 000		19 407				19 407
	Report de crédits	BS 2022			0				0
	Révision	BS 2022	551 000		551 000				551 000
	Révision	DM1 2022	500 000		500 000				500 000
	Report CP	BS 2023			272 242	80 000			352 242
	Révision	DM1 2023			0	-80 000			-80 000
	Révision	DM2 2023	30 000		0	300 000			300 000
	Report CP	BS 2024			0	5 387			5 387
2022AP06	INTERCONNEXION CENTRE DE TRI/UVÉ	1 134 160	0	1 134 160	127 878	1 006 282	0,00	0	1 134 160
	Opération 2018-32	BS 2021	19 160		19 160				19 160
		BP 2022	35 000		30 100				30 100
	Révision	BS 2022	860 000		78 618	500 000			578 618
	Report CP	BS 2023			0	64 900			64 900
	Révision	BS 2023			0	200 000			200 000
	Révision	DM2 2023	220 000		0	220 000			220 000
	Report CP	BS 2024			0	21 382			21 382
2022AP07	TRANSPORT FLUVIAL	1 200 000	0	1 200 000	16 113	192 988	990 900	0	1 200 000
	Opération 2022-15	BP 2022	200 000		7 000				7 000
	Révision	BS 2022	1 000 000		0	600 000	400 000		1 000 000
	Report CP	BS 2023			9 113	111 000			120 113
	Révision	DM1 2023			0	-631 000	696 000		65 000
	Report CP	BS 2024			0	7 888			7 888
	Révision	BS 2024			0	105 100	-105 100		0
2022AP08	CONSTRUCTION CENTRE DE TRI ZONE NORD	45 060 000	0	45 060 000	83 538	126 462	6 000 000	38 850 000	45 060 000
	Opération 2022-24	BS 2022	25 060 000		0		6 000 000	19 000 000	25 000 000
	Révision	BP 2023			83 538			-150 000	-66 462
	Report CP	BS 2023			0	40 000			40 000
	Révision	DM1 2023	20 000 000		0			20 000 000	20 000 000
	Report CP	DM2 2023			0	50 000			50 000
	Report CP	BS 2024			0	36 462			36 462
2022AP09	RECONDITIONNEMENT D'ENGINS	336 218	0	336 218	336 218	0	0	0	336 218
	Opération 2022-26	DM1 2022	321 000		320 000				320 000
	Révision	BP 2023	20 000		16 218				16 218
	Report CP	BS 2023			0				0
	Solde AP	BS 2024	-4 782		0				0
2023AP10	VIDEOPROTECTION DES QAIS DE TRANSFERT	130 000	0	130 000	0	0	130 000	0	130 000
	Opération 2023-21	BS 2023	110 000		0	100 000			100 000
	Révision	DM2 2023	20 000		0	20 000			20 000
	Report CP	BS 2024			0		10 000		10 000
	Révision	BS 2024			0	-120 000	120 000		0
2024AP11	NOUVELLES FILIERES DE VALORISATION DES MACHEFERS	600 000	80 000	680 000	0	165 000	165 000	350 000	680 000
	Opération 2024-20	DM2 2023	600 000		0	165 000	165 000	270 000	600 000
	Révision	BS 2024		80 000	0			80 000	80 000
TOTAL		53 129 811	9 008	53 138 818	4 050 925	2 588 949	7 298 945	39 200 000	53 138 818

Version : Avril 2024		AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS			CREDITS DE PAIEMENTS					
Section de fonctionnement		Etape budgétaire	Montant voté	Révisions proposé	Total cumulé	Réalisations cumulées antérieures	2024	2025	2026 à 2030 (montants estimés)	Total cumulé
2023AE01	RENOUVELLEMENT MARCHÉ D'EXPLOITATION UVE		230 000	0	230 000	91 825	130 000	8 175	0	230 000
	Création	BP 2023	150 000			91 825	50 000			141 825
	Révision	BS 2023	70 000			0	70 000			70 000
	Révision	DM2 2023	10 000			0	10 000			10 000
	Report CP	BS 2024				0		8 175		8 175
2023AE03	MARCHÉ BIODECHETS		70 000	0	70 000	0	70 000	0	0	70 000
	Création	BS 2023	300 000			0	298 000			298 000
	Révision	DM2 2023	-123 000			0	-123 000			-123 000
	Révision	BS 2024	-107 000			0	-105 000			-105 000
TOTAL			300 000	0	300 000	91 825	200 000	8 175	0	300 000